

CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 6 JUIN 2020 – 9h30

Séance publique salle communale – respect distanciation sociale

Présents :

Pierre Henrich, Pierre-Marie Milone, Guillaume Moquet, Hervé Peloffi, Vincent Sabadie, Chantal Toustou, Catherine Zalduendo

Secrétariat de séance et compte-rendu : Catherine Zalduendo

▪ **Examen du compte administratif 2019**

Le document est examiné et commenté.

Le maire se retire durant le vote.

Le conseil municipal **vote le compte administratif 2019 à l'unanimité.**

▪ **Examen du budget primitif 2020**

Le document est examiné et commenté.

Le conseil municipal **vote le budget 2020 à l'unanimité.**

Pas d'augmentation des taxes communales.

Le conseil municipal **vote à l'unanimité** le maintien du niveau des taxes locales 2020 à hauteur de celles de 2019.

▪ **Point sur les travaux**

Rampe accès handicapés de la mairie

Le socle béton est terminé et la rampe est commandée. Elle sera en acier thermolaqué.

Jardin de jeux

L'achat d'un grillage renforcé et sécurisé a été fait pour remplacer la clôture existante, vétuste et endommagée du **jardin de jeux des enfants**. La réalisation sera assurée par l'employé communal. Un panneau rappellera les règles de respect des biens publics.

Le **coffre pour le matériel de sport** a été commandé sur le reliquat restant à la charge de l'entreprise. Il sera fixé à proximité du terrain de sport. Le comité des fêtes et l'association des enfants en assureront la gestion (code cadenas, inventaire et entretien matériel).

Chemins endommagés suite aux inondations

Après de difficiles négociations l'attribution de **subventions publiques** pour la remise en état des chemins suite aux intempéries de début 2020 devrait dépasser les 50%.

L'entreprise Baylac a été retenue. Les travaux se feront en deux phases.

La première phase a été réalisée courant mai pour permettre l'utilisation des chemins aux véhicules dans les meilleurs délais.

La seconde phase aura lieu en septembre pour finaliser les travaux.

Les travaux **d'élagage du marronnier du Fort** seront pratiqués après l'été 2020.

Une réponse par écrit sera faite dans ce sens au demandeur.

Décharge des déchets verts

L'alerte donnée par un pradéen nous a permis de constater quelques dérives sur ce lieu.

Des aménagements sont envisagés. Pierre Henrich s'engage bénévolement à évacuer, à titre exceptionnel, les encombrants ne relevant pas des déchets verts et à assurer le nettoyage complet de la plateforme dès que possible.

Celle-ci sera divisée en 3 compartiments selon le type de déchets : **branches, herbes ou feuilles et cendres.**

Les panneaux signalétiques rappelant les règles d'utilisation de la décharge seront remis en place.

Un nouveau panneau alertera chacun sur l'importance du respect des consignes d'utilisation de ce lieu afin que tous les habitants de Prades puissent en bénéficier dans un esprit éco responsable.

Il est interdit d'y mettre le feu.

Des sanctions pourront être appliquées aux contrevenants.

Les contacts de la déchetterie de Perles et Castelet seront aussi rappelés par écrit sur place.

Ce point sera détaillé sur un prochain Echo de la Mate.

Logements communaux

Des devis de remplacement de la **chaudière d'un des logements du presbytère** ont été demandés.

Des demandes de devis seront également lancées pour changer les **huisseries vétustes des chalets 5 et 6.** Les travaux devraient se faire avant l'hiver.

Projet d'automatisation de l'horloge et des cloches de l'église.

Jusqu'à présent le fonctionnement de l'horloge et des cloches de l'église s'appuyait sur le bénévolat de pradéens dévoués que nous remercions pour leur implication.

Aujourd'hui, la commune se doit de proposer pour l'avenir un système de fonctionnement fiable et sûr quelles que soient les bonnes volontés présentes sur le village.

Les membres du conseil ont tous à cœur que les heures du jour et de la nuit restent rythmées par les coups de l'horloge et que les événements du village, joyeux ou tristes, soient annoncés par la sonnerie de nos cloches.

L'entreprise TEROL est venue expertiser les besoins et a proposé un devis. Cette entreprise spécialisée a des références, dans ce domaine bien particulier, dans les communes voisines.

Le conseil examine le devis proposé qui comprend en plus de **l'électrification du mouvement de la pendule et de l'électrification des battants des cloches, la mise aux normes du départ électrique.**

Le devis se situe à hauteur d'environ 5500 HT, mais des points restent encore à discuter avec l'entreprise.

La cloche à la volée, électrifiable en option, restera manuelle pour des raisons budgétaires.

Le mouvement d'origine de l'horloge restera au patrimoine de Prades.

Pierre Henrich est chargé de finaliser le dossier avec l'entreprise TEROL afin que les travaux puissent être faits dans le début de l'été.

Voirie

Le dernier orage a aggravé l'état de **la voie qui descend au cimetière.**

Des travaux provisoires seront entrepris sur cette voie en attendant la réfection totale de la voirie restante du village, après la constitution d'un dossier étayé de demande de subvention.

Dans le cadre du déneigement une vigilance particulière sera portée pour éviter d'accumuler de la neige contre les murs des habitations.

Une demande de RDV sera renouvelée auprès du cabinet d'experts chargés de proposer des **mesures de réduction de la vitesse** sur la route départementale qui traverse notre village.

▪ **Point sur les demandes de subvention**

L'association des chemins du canton d'Ax finalise une brochure sur la vie générale des villages de Prades et Montailou, leur histoire, leur flore, ce qu'on peut y découvrir ainsi que des idées de circuits de randonnées. D'autres brochures qui évoquent les attraits des communes voisines existent déjà.

La rédaction de la préface de cette brochure spécifique à Prades et Montailou est confiée à Yves Rivière, connu pour son goût de l'histoire.

Une subvention de 600 € sera versée à cette association.

La demande de subvention du **club de handball** n'est pas retenue.

Une subvention de 300€ est accordée au profit de **l'association Chioula Activités Nature.**

Une subvention de 150 € sera maintenue au bénéfice du **club de snowboard d'Ax**, un des enfants de Prades en étant membre.

Une subvention de 500 euros est accordée au **comité des fêtes.**

L'association des chasseurs versera 5000 € de contribution à la réalisation de la chambre froide de la salle communale. Une convention doit définir son utilisation.

▪ Régie d'avance

Il est décidé de supprimer la régie d'avance (carte bancaire d'achats) qui s'avère sous utilisée dans le cadre des achats courants. La pratique de comptes clients auprès des fournisseurs sera privilégié.

▪ Secrétariat de mairie

Un **contrat de travail à durée déterminée de 6 mois** au bénéfice du poste de secrétariat de la mairie assuré par Fabienne Matuszynski Campos est voté par le conseil.

De nouveaux horaires

La secrétaire sera présente sur la mairie le **lundi, mardi et jeudi de 13h à 16h20.**

Le bureau sera ouvert au public le lundi et jeudi entre 14h et 16h.

▪ Permanence des élus

Le maire et les conseillers élus assureront, selon les disponibilités de chacun, une permanence ouverte à tous, sur rendez-vous, **le 1^{er} et le 3^{ème} lundi de chaque mois de 15h à 16h.**

Selon les demandes, d'autres créneaux pourront être proposés.

L'utilisation de **la messagerie de la mairie** peut aussi permettre à chacun de faire part de ses demandes ou questions : **mairie.prades09wanadoo.fr**

▪ Demande exceptionnelle

Rudy Decramer dépose une demande d'utilisation du boulodrome à l'occasion de son mariage qui aura lieu le 1er août 2020 pour y positionner un chapiteau dont le montage sera assuré par un professionnel dans ce domaine.

Le mariage civil sera prononcé dans la salle communale avant le mariage religieux qui se déroulera à l'église de Prades.

L'autorisation est donnée par le conseil. Le respect des normes de sécurité restera à la charge et de la responsabilité du demandeur ainsi que la remise en état des lieux et des locaux.

Le conseil apprécie le symbole d'un tel événement devenu trop rare sur la commune.

La parole est donnée en fin de séance à **l'association des enfants** dont le représentant est présent dans la salle et qui signale la présence de mousses glissantes dans certaines rues.

La séance est levée à 12h30